

Motion

0696 Masshardt, Langenthal (PS-JS)

Cosignataires: 34

Déposée le: 29.11.2006

Education à la citoyenneté dans la formation de base des enseignantes et des enseignants

Le Conseil-exécutif est chargé d'engager la Haute école pédagogique, par convention de prestations, à l'obligation d'inclure l'éducation à la citoyenneté (informations factuelles actualisées et didactiques) dans la formation de base et la formation continue afin qu'elle en fasse partie intégrante.

Développement

En novembre 2000, Madame Evi Allemann, députée, a demandé que l'instruction civique et l'histoire contemporaine et actualisée soient intégrées dans l'enseignement. En novembre 1998, Madame Ursula Wyss, députée, a déposé une intervention dans laquelle elle demandait quels seraient les moyens d'améliorer l'instruction civique à l'école. La réponse du Conseil-exécutif laissait à désirer : « Comme indiqué dans la réponse à l'interpellation Wyss (I 239/98), l'instruction civique est bien ancrée dans le plan d'études de la scolarité obligatoire alémanique de 1995. » Si c'est vrai sur le papier, il en va autrement dans la pratique. Les premiers résultats de l'étude « Geschichte und Politik im Unterricht [Histoire et politique dans l'enseignement] » des Hautes écoles pédagogiques de Berne, de Zurich, du Nord-Ouest de la Suisse et de l'Université de Zurich montrent que la réalité est moins réjouissante.

L'école ne parvient pas à enseigner utilement le système et les processus politiques. A la fin de la scolarité, les jeunes manquent des connaissances les plus élémentaires dans ce domaine. Selon Daniel V. Moser, co-auteur bernois de l'étude et spécialiste de didactique à la Haute école pédagogique de Berne, cette situation s'explique par le fait que les enseignantes et enseignants disposent d'un matériel didactique trop aride. Dans la formation de base des enseignants, la transmission d'informations fondées et didactiques sur l'éducation à la citoyenneté est insuffisante. Les maîtres d'histoire doivent apprendre à enseigner la citoyenneté en se servant d'exemples concrets. Au lieu de pousser les jeunes à apprendre par cœur ce qu'est exactement un postulat, l'école devrait leur expliquer les processus politiques au moyen d'illustrations réelles. L'apprentissage quasi exclusif des institutions, que l'on retrouve pratiquement partout, est loin de suffire. Dans le rapport final présenté à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) par Messieurs Fritz Oser et Roland Reichenbach en conclusion de leur mandat placé sous le titre de « Education à la citoyenneté en Suisse », on peut lire que « les aspects juridico-institutionnels de la démocratie sont plus souvent traités que l'éthique et les procédés de la cohabitation démocratique ». De même, « on ne peut pas réellement remédier au «statut marginal» de cette branche par une inflation thématique à l'échelon du programme d'études ». Parmi les conclusions de ce rapport on lit notamment ce constat décevant : « Plusieurs facteurs indiquent que la situation de l'éducation à la citoyenneté / instruction

civique dans les écoles suisses n'est généralement pas satisfaisante. » Principalement, le problème réside dans le fait que « jusqu'en 7e année, l'enseignement politique est, explicitement et de manière voulue, absent des programmes au sens strict comme au sens large ».

Les résultats montrent clairement quelle est la responsabilité du personnel enseignant. Ils ont besoin d'un soutien ciblé dans la préparation et dans l'enseignement. S'il semble que l'éducation à la citoyenneté soit inscrite dans le plan d'études, la traduction de ce mandat dans les faits a un grand besoin d'être amélioré. C'est pourquoi il est important que dans la formation de base des enseignantes et enseignants, l'éducation à la citoyenneté soit une obligation, à l'inclusion d'informations de fond actualisées et didactiques. Cette matière devrait également faire partie de la formation continue.

« L'éducation à la citoyenneté ne peut être un amalgame d'histoire de religion, de sociologie, de géographie et de formation morale, mais doit être l'expression d'une forme de vie autonome, celle que nous dénommons vie démocratique. » (In : « Education à la citoyenneté en Suisse », rapport final, F. Oser et R. Reichenbach).

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est également d'avis que l'éducation à la citoyenneté devrait faire partie intégrante de la formation de base et de la formation continue du corps enseignant. Celui-ci devrait disposer d'informations factuelles, actualisées et didactiques dans tous les domaines d'études de la formation de base et de la formation continue.

L'objectif d'effet no 7 des objectifs et directives du 31 août 2005 du Conseil-exécutif pour la Haute école pédagogique germanophone à partir de 2005 est énoncé comme suit : « La formation de base et la formation continue, de même que l'utilisation des moyens d'enseignement à disposition doivent permettre aux membres du corps enseignant d'accomplir le mandat d'éducation et de formation adapté à leur cycle tel qu'il est défini dans la loi et dans les plans d'études » (trad.). S'agissant de l'éducation à la citoyenneté à l'école obligatoire, la Haute école pédagogique germanophone (PH Bern) est tenue d'axer la formation de base et la formation continue sur l'idée directrice suivante du plan d'études de 1995 : « L'école contribue à former des personnes prêtes à assumer des tâches dans la communauté et dans la société. Les activités scolaires et extrascolaires des élèves offrent de nombreuses occasions de participer à la vie publique dans des espaces à taille humaine. La codécision et la responsabilité collective doivent être vécues concrètement ; cela renforce le désir de s'investir dans l'accomplissement de tâches collectives à l'école et au dehors. L'école implique ainsi les élèves dans l'organisation de la vie scolaire. » (trad.)

L'instruction civique a considérablement changé au fil des ans. L'apprentissage des institutions quasi-exclusif a fait place à une éducation à la citoyenneté plus générale. La préférence est aujourd'hui donnée à une approche intégrée dans laquelle des aspects politiques sont également traités en relation avec des thèmes environnementaux, culturels et sociétaux.

L'éducation à la citoyenneté est ancrée dans la formation de base et la formation continue de la PH Bern comme suit :

Formation de base pour le cycle préscolaire et le cycle primaire

Une formation politique est dispensée dans le cadre de la discipline et de la didactique « Natur – Mensch – Mitwelt (NMM) » (La nature – l'être – l'environnement). Les étudiantes et étudiants apprennent que les thèmes enseignés doivent également être vus sous l'angle sociopolitique et reçoivent les outils didactiques de mise en œuvre. Pour approfondir leurs connaissances, ils peuvent suivre un module à option dans les domaines de la connaissance, de l'expérience et de l'exercice de la démocratie (« Demokratie kennen », « Demokratie erfahren » ou « Demokratie üben »).

Formation de base pour le cycle secondaire I

L'éducation à la citoyenneté fait partie de la formation spécialisée en histoire. Lors des cours, traitant également de sujets historiques généraux, on essaie d'établir le lien avec la Suisse et l'histoire suisse et de mettre en évidence la toile de fond du système politique. La formation politique est spécifiquement abordée dans la formation de didactique spécialisée de la discipline Histoire.

Dans le cadre d'une réforme du plan d'études pour la discipline Histoire, il est actuellement prévu d'introduire un nouveau cours « Formation politique : institutions – processus – contenus ».

Formation de base pour le cycle secondaire II

La formation spécialisée a lieu à l'Université de Berne. Les personnes qui ont étudié les sciences politiques ou le droit constitutionnel en tant que branche secondaire possèdent les outils nécessaires à l'éducation à la citoyenneté. A la PH Bern, les sujets politiques sont discutés dans la didactique de la discipline Histoire ; dans la formation spécialisée axée sur le plan d'études, les sujets politiques correspondent à un quart de l'offre globale.

Formation continue

Durant la dernière décennie, de nombreux cours ont traité de sujets politiques (par ex. série d'exposés sur l'éducation à la citoyenneté, cours sur des thèmes d'éducation civique dans l'éducation à l'environnement (NMM)). L'intérêt du corps enseignant à la tenue d'autres séminaires de formation continue sur l'éducation à la citoyenneté est dans l'ensemble plutôt ténu. Les enseignants et enseignantes sont manifestement plus intéressés à des moyens d'enseignement et à des instruments de mise en œuvre ; la Direction de l'instruction publique a par conséquent demandé d'adjoindre au plan d'études un instrument de mise en œuvre de la formation politique qui devrait sortir cette année.

La PH Bern accomplit déjà des efforts substantiels dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté. Il faut établir si ces efforts peuvent encore être accrus. La Direction de l'instruction publique en discutera avec la PH Bern et examinera s'il est nécessaire et utile d'inclure l'éducation à la citoyenneté dans les objectifs et directives du Conseil-exécutif ou dans la convention de prestations.

Proposition : adoption sous forme de postulat

Au Grand Conseil